

Discours de Gilles Roussel

Vendredi 1 février 2019

Convention des directrices et directeurs d'unité, CNRS

Monsieur le président du CNRS, cher Antoine,
Messieurs les présidents des organismes de recherche,
Mesames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les présidentes, présidents, directrices et directeurs d'établissement,
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'institut,
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'unité,
Chers collègues,

C'est un grand plaisir de m'adresser à vous, dans ce lieu à forte empreinte humaniste, haut lieu de la vie sociale, syndicale, culturelle et politique, mais également des valeurs mutualistes qu'il faut inlassablement défendre et qui sont aussi celles de l'université française.

Je m'en réjouis d'autant plus qu'il s'agit ici de célébrer avec vous les 80 ans du CNRS.

Comme vous le savez, l'interaction entre les universités et les organismes de recherche, en particulier le CNRS, est l'identité et le socle de la recherche française.

Cette association exprimée dans les années soixante par les premières « unités de recherche associées », créées par le CNRS, associant les forces de recherche de l'organisme à celles de l'université s'est, au fil des années, consolidée pour progressivement se transformer en « unités mixtes de recherche », à partir des années 90.

Durant cette dernière décennie, les politiques publiques et l'implication des acteurs locaux ont, avec une certaine continuité, contribué à remodeler en profondeur le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche et ont renforcé les outils de coopération entre nous, notamment via le programme d'investissement d'avenir.

Aujourd'hui, si l'indispensable autonomie des universités renforce leur rôle territorial et leur implication dans le développement social, économique et culturel en région, elle renforce aussi leur responsabilité à l'égard de la construction européenne et du rayonnement mondial de la recherche française.

En complémentarité, les organismes de recherche, en raison de leur caractère national occupent une position de structuration stratégique de la recherche française, de mise en cohérence nationale et de participation aux échanges internationaux.

Le partenariat entre les universités, le CNRS et les autres organismes nationaux implique qu'universités et organismes de recherche définissent un projet stratégique commun, à l'intersection de leurs stratégies respectives, formalisé dans les conventions de site.

Dans ce contexte, j'affirmerais six convictions pour l'avenir de notre coopération avec le CNRS.

1. Redonner de la liberté et de la confiance aux chercheurs

Les chercheurs ont besoins de liberté et d'autonomie fondées sur la confiance, or on leur demande trop souvent de rendre des comptes. Les exigences publiques sont bien sûr légitimes, mais rechercher exagérément l'impact ou la valorisation rapide revient à méconnaître la démarche de recherche.

Les disciplines ont besoin de liberté et de temps pour être productives. Les recherches supposent la plupart du temps des formes longues de maturation, à la fois individuelles et collectives. Cela a déjà été dit ce matin, mais il faut que cela se traduise dans les actes.

Il n'y a pas non plus de hiérarchie entre les disciplines. En particulier, il faut redonner toute leur place aux sciences humaines et sociales, bien au-delà d'une simple contribution aux autres secteurs de la recherche.

2. Redonner des moyens récurrents aux opérateurs de recherche et aux unités de recherche

S'il est légitime que la représentation nationale décide des grandes orientations qui doivent être suivies dans l'allocation des moyens apportés à la recherche, c'est aux opérateurs de recherche, même s'ils doivent rendre des comptes, de disposer de moyens financiers pour fournir l'environnement indispensable à une recherche de pointe.

Ce sont les établissements qui sont les mieux à même de soutenir les projets à risque, les plus prometteurs en termes d'impact, car ce sont eux qui connaissent le mieux leurs chercheurs.

Afin d'assurer le soutien des unités de recherche, il faut permettre aux établissements de retrouver des marges de manœuvre et la capacité d'affecter des moyens au fonctionnement et aux équipements. Il faut aussi simplifier les procédures pour les directrices et directeurs d'unité, et pas seulement pour nos administration.

Sur le sujet du financement de la recherche, la CPU a très souvent exprimé son positionnement. Si la France veut continuer à être présente au meilleur niveau international, il est indispensable d'augmenter le budget consacré à la recherche pour atteindre 3% du PIB. Au-delà de cette augmentation nécessaire, il faut aussi faire évoluer les équilibres entre les crédits budgétaires, qui stagnent en euros constants, et les crédits extra-budgétaires sur appels à projets (PIA, ANR), qui viennent trop souvent s'y substituer. Enfin, nous avons besoin d'une vision pluriannuelle. Je me réjouis de l'annonce faite pas le Premier ministre ce matin. En

attendant sa concrétisation, nous serons force de proposition, aux côtés des organismes et en lien avec la représentation nationale.

3 Renforcer le transfert de la recherche vers le monde socio-économique

La participation des universités et du CNRS aux sociétés d'accélération de transfert technologique, l'augmentation des brevets déposés par les enseignants chercheurs, chercheurs et ingénieurs, les start ups, créées, montrent de quelle manière la recherche au sein des établissements contribue aujourd'hui au développement économique et social de la France.

Pour renforcer ce mouvement, nous devons soutenir l'évolution du code de la recherche pour créer un environnement plus favorable pour les enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise, tout en sécurisant et facilitant leur parcours et leur implication.

4. Renforcer la place du doctorat en France

Malgré la belle réussite, années après années, du concours « Ma thèse en 180 secondes », porté conjointement par la CPU et le CNRS, de nombreux signes inquiétants se manifestent concernant le doctorat. Le nombre de docteurs continue à baisser et l'emploi des docteurs en France continue à être cantonné au milieu académique. De plus, même si la situation s'est améliorée, elle reste très inégale suivant les disciplines.

Les décideurs politiques en France sont encore trop rarement des docteurs. L'augmentation des recrutements de docteurs par la fonction publique est nécessaire. L'administration française doit être plus ouverte à la science !

Mais, notre public ne se limite pas aux étudiants français. Les étudiants étrangers sont essentiels pour nos unités de recherche et seront toujours les « Bienvenus en France » mais surtout dans nos établissements. C'est la raison pour laquelle la CPU a demandé la suspension de l'augmentation des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires.

5. Mettre en œuvre le plan pour la science ouverte

La CPU et le CNRS défendent depuis longtemps le libre accès aux publications scientifiques et à la circulation et l'échange des connaissances scientifiques. Nous avons signé l'appel de Jussieu en faveur d'une rénovation du système de publication scientifique, pour la science ouverte et la bibliodiversité. Nous sommes attachés à favoriser les modèles alternatifs aux grands éditeurs privés, en phase avec les pratiques des communautés, et à investir dans la construction et le développement de plateformes d'édition ouvertes publiques.

Dans un contexte où la pluralité des acteurs de l'information scientifique et technique est croissante, il convient de travailler dans un partenariat solide au niveau français entre opérateurs publics afin d'être en mesure de discuter des orientations à prendre, mais aussi de négocier fermement les modèles économiques.

6. Partager le savoir

Les universités comme le CNRS doivent continuer de jouer leur rôle en matière de diffusion et de partage du savoir.

Nos atouts sont nombreux.

L'Université, tout comme le CNRS, a pour vocation de servir le bien commun, d'enrichir les débats citoyens, d'aider à la décision politique et économique...

Mais pour cela nous avons une exigence d'exemplarité en matière d'intégrité scientifique. Les citoyens doivent pouvoir nous faire confiance, si nous voulons lutter efficacement contre les désordres de l'information qui s'attaquent à la science et aux scientifiques, mais s'attaquent plus largement au savoir et à la connaissance.

Pour finir, notre engagement partenarial avec le CNRS, c'est aussi la réaffirmation et la traduction en actes des principes humanistes et de la lutte contre les inégalités, les discriminations et les violences.

Voilà, monsieur le président, mesdames et messieurs les présidentes et présidents, directrices et directeurs, ce que je souhaitais partager avec vous.

Je souhaiterais terminer en remerciement chaleureusement les directrices et directeurs d'unité, pour leur engagement et leur accompagnement au quotidien des forces vives de la recherche française.

Bon anniversaire au CNRS !